

REGLEMENT INTERIEUR du CCV46

FONCTIONNEMENT

Le club peut organiser, en dehors de la pratique du vélo, un certain nombre d'activités réservées à l'ensemble des membres ainsi qu'aux conjoint(e)s et compagnes ou compagnons des membres:

- Des réunions d'information notamment sur la sécurité et la santé
- Des repas conviviaux,
- Commande de vêtements pour le compte de ses adhérents uniquement.
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

SORTIES CYCLISTES

Nous sommes des cyclotouristes, la vitesse n'est pas notre priorité.

Le cyclotourisme est une activité individuelle ; en rejoignant un club, nous choisissons de la pratiquer en groupe. **Chacun a sa responsabilité dans le fonctionnement du groupe.**

Le club organise plusieurs sorties hebdomadaires. Si le nombre de participants le permet, plusieurs groupes d'allure différente pourront être formés.

Types de sorties

Le club organise deux types de sorties :

- Des sorties à la demi-journée voire à la journée (sorties hebdomadaires ordinaires).
- Des séjours de plusieurs jours avec hébergement.

Horaires des sorties hebdomadaires ordinaires

	Semaine (Les mardi et jeudi non fériés)	Week-end
Horaires été Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	8h00	Dimanche à 8h00
Horaires hiver Du 1 ^{er} octobre au 31 mai	13h00	Samedi à 13h00

En règle générale, et sauf indication contraire, le rendez-vous est fixé place des Marronniers à Saint-Sozy.

Il pourra être organisé des sorties dont le point de départ ne serait pas à Saint Sozy.

Chaque adhérent devra indiquer au plus tard la veille au soir s'il compte participer ou non à la sortie du lendemain. Pour ce faire il utilisera le groupe 'WhatsApp' mis en place.

Les horaires indiqués ci-dessus pourront être éventuellement modifiés pour tenir compte de :

- La météo.
- La longueur de la sortie (cas de sorties longues)

- L'éloignement du point de départ.

Pour chaque mois un adhérent sera désigné, sur la base du volontariat, pour organiser et proposer des circuits pour chacune des trois sorties hebdomadaires. Un tour de rôle sera établi en début d'année. Un calendrier mensuel sera établi et distribué à chaque adhérent avant la fin du mois précédent. **Pour la bonne marche du club, il est demandé à chacun d'organiser et proposer des circuits.**

La longueur et la difficulté des circuits seront adaptés à la saison (Plus longs en été, plus courts en hiver).

Organisation des séjours

Des séjours de plusieurs jours peuvent être organisés. Ils sont proposés dès le début d'année.

Les inscriptions définitives ne seront enregistrées qu'après paiement d'un acompte de réservation qui ne sera remboursé qu'en cas d'impossibilité avérée de participation au séjour. Les organisateurs du séjour se réservent le droit de demander des documents attestant de cette impossibilité.

Le paiement total devra être effectué un mois avant le départ.

Les participants doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile et munis pour le séjour de leur carte vitale et d'un numéro de téléphone de la personne à joindre en cas d'accident.

La participation financière du club

Cette aide financière est réservée uniquement aux adhérents

Un certain nombre de randonnées, de séjours ou week-ends peuvent être subventionnés par le club.

L'association apporte aussi une participation pour l'achat de vêtements aux couleurs du CCV46.

Le choix des activités, leur nombre, et le montant des aides financières sont décidés par le bureau en fonction de la trésorerie du club et des orientations choisies.

Attitude à adopter lors des sorties cyclo

Je suis solidaire de mon groupe

Je mets pied à terre lors des crevaisons ou d'ennuis mécaniques d'un autre cyclo

Je préviens si je suis en queue de groupe et que je vois un cyclo attardé

Pour chaque groupe, celui qui assure le tempo doit vérifier que tout le monde suit). Celui qui ferme la marche est le mieux placé pour s'assurer que personne n'est à la traine.

Je ralentis si plusieurs cyclos sont en difficulté, signe que l'allure moyenne est trop élevée.

Je ne laisse jamais un cyclo seul à l'arrière du groupe.

Je ne quitte pas le groupe sans prévenir

Je roule à une allure régulière :

- Modérée en côte, allure basée sur les moins rapides, sauf dans les longues côtes, où les grimpeurs ont le droit de s'éclater à condition de redescendre chercher le dernier participant.
- Soutenue sur le plat, mais sans excès, (dans les roues on doit pouvoir tenir une conversation)

- Suffisamment vite en descente, pour créer des espaces pour une meilleure sécurité.

Il n'est pas normal de « perdre » quelqu'un au cours d'une sortie ; on s'arrête ensemble, on repart ensemble, on attend celui qui n'en peut plus ou celui qui doit réparer.

On peut, en outre, désigner un « serre-file » pour veiller, de l'arrière à la cohésion du groupe.

Si quelqu'un force l'allure et pique un petit galop, personne n'est obligé de le suivre et de se forcer à rouler au-dessus de ses capacités.

L'échappé attendra plus loin le retour du groupe, ou finira seul la sortie sous sa seule responsabilité.

Chacun de nous est responsable de lui-même : de son matériel et de ses équipements de sécurité ; il faut, impérativement se munir du circuit du jour, respecter le code de la route.

Un adhérent en difficulté ne doit jamais être laissé seul mais être accompagné d'au moins un équipier.

SECURITE

Le respect du code de la route est exigé pour toute sortie sous la responsabilité du club.

Le port du casque est obligatoire pour toutes les sorties organisées sous la responsabilité du club.

La référence du club en termes de sécurité est « le délégué sécurité » désigné par le CD.

Chaque adhérent est invité à posséder sur lui lors des sorties cyclo (liste non exhaustive):

- Une pièce d'identité,
- Sa carte vitale,
- Le numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident. Ce numéro peut être entré dans le téléphone du cyclo dans les contacts ICE (In Case of Emergency).
- Un peu de monnaie.

Droit à l'image

Chaque adhérent accepte sans condition ni contrepartie, sauf refus explicite, que les photos prises lors des sorties ou des diverses manifestations soient publiées sur internet ou dans les journaux.

Les photos en gros plans et facilement identifiables sont à éviter. Si une personne ne désire pas que son image soit publiée sur les supports du club (site, Facebook...), elle doit aviser le Président au moyen du document intitulé « FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE » qui avisera l'administrateur du site de cette restriction.

Je soussigné

demeurant à

Reconnait avoir lu et compris les documents suivants :

Statuts du CCV46

Règlement intérieur du CCV46

Fait à

le

Signature de l'adhérent